48e ANNÉE. — N° 16.630
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux et à la Société Européenne à Paris
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 » 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
SAMEDI 12 JANVIER 1918
SAINTE CÉSARINE
SOLEIL : lever 7 h. 40; couch. 4 h. 41
LUNE : nouv. le 12; P. Q. le 19

LA RÉPUBLIQUE FINLANDAISE

L'Europe compte une république de plus. Au cours du mois dernier, le gouvernement d'Helsingfors soumettait au Sénat un projet de Constitution tendant à faire de la Finlande une république indépendante, et le Sénat s'empressait, peu de jours après, de voter à l'unanimité ce projet de loi. En même temps, le gouvernement informait de ces faits le gouvernement de la République française par la voie d'un message, dont nous avons plaisir à relever le passage suivant : « Se fondant sur les généreuses déclarations du gouvernement français, y lisait-on, sur le droit des petits peuples à la souveraineté nationale, le Sénat finlandais demande respectueusement au gouvernement de la République française qu'il veuille bien reconnaître la République finlandaise et autoriser l'envoi à Paris d'une délégation. » A l'heure où ce message parvenait à Paris, les rapports de la Finlande avec les Etats voisins, y compris la Russie, étaient encore médiocrement assurés.

Le gouvernemnt français s'empressa néanmoins de reconnaître, en droit comme en fait, l'indépendance de la République finlandaise. Ce geste a été vivement apprécié à Helsingfors. Il répondait trop aux sentiments unanimes de l'opinion française pour que le gouvernement hésitât un instant à prendre cette heureuse décision. Dans les mauvais jours de son histoire, la Finlande a trouvé chez nous d'ardentes sympathies. Pour sa part, la *Petite Gironde* n'a pas été des moins tenaces dans la presse française à appeler l'attention du czarisme sur ses réclamations, à lui adresser les vœux de ses bons amis de France, à l'assurer de leur appui moral. Elle recueille aujourd'hui les fruits de la constance de sa politique.

Pierre-le-Grand était parvenu à détacher de la Suède une partie de son territoire, mais sa fille, la czarine Elisabeth, lui avait promis son indépendance. Catherine II en avait fait autant. Alexandre Ier, au contraire, avait profité, en 1809, de la guerre soutenue par Napoléon Ier contre Gustave IV pour achever d'enlever tout le territoire finlandais à la Suède. Mais la Finlande resta suédoise par le cœur, par ses mœurs et par ses lois qui sont une traduction des lois suédoises en langue finnoise. A travers les âges, la Finlande, depuis lors, a combattu pour reconquérir son indépendance, ou du moins l'autonomie qui lui avait été solennellement promise. La justice immanente reprend aujourd'hui ses droits. Ce n'est pas parce qu'une nation est petite qu'elle peut être privée de vivre de sa vie propre et dépouillée de sa souveraineté. Dans ce mouvement de générosité que la guerre actuelle éveille dans tous les cœurs élevés, la Suède, elle aussi, a reconnu l'indépendance de la Finlande. Un courant d'opinion était devenu si impérieux dans tout le pays qu'il se serait manifesté avec éclat très certainement à la prochaine rentrée des Chambres si le gouvernement n'avait pris la décision que le public réclamait avec tant d'insistance.

A son tour, le Danemark a reconnu l'indépendance de la Finlande. Le roi Christian a reçu la délégation venue à Copenhague pour demander cette reconnaissance. La réponse a été telle que les délégués ne doutaient plus, au sortir de l'audience, de l'adhésion de son gouvernement. Avons-nous besoin de dire que l'Angleterre s'était immédiatement montrée favorable à l'idée d'un Etat finlandais libre et indépendant. Quant au gouvernement de fait de Pétrograd, il se déclare également disposé à reconnaître la nouvelle république, pendant que l'Allemagne a répondu par l'organe de son chancelier à la délégation venue à Berlin que la Finlande devrait préalablement s'entendre avec les maximalistes russes. En attendant cette entente, une nouvelle république vient de naître. Nous lui adressons nos félicitations et nos vœux. Elle est faible et petite. Mais elle vit, et elle atteste ainsi qu'un ordre nouveau commence à régner dans le monde.

A. D.

L'Indépendance de la Finlande

LE DANEMARK LA RECONNAIT

Copenhague, 10 janvier. — Le ministre des affaires étrangères de Danemark a envoyé aujourd'hui au gouvernement finlandais la dépêche suivante :

« Accédant à la déclaration de Sa Majesté le roi à la délégation finlandaise par laquelle celle-ci a été informée de la position du gouvernement danois, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le gouvernement danois a reconnu la Finlande comme Etat libre et indépendant, et qu'il consent à entrer en communication directe avec le gouvernement de Finlande.

LA NORVEGE AUSSI

Christiania, 11 janvier. — La Norvège a reconnu la Finlande comme Etat libre et indépendant.

En Angleterre

La Ligue des Travailleurs anglais contre la Restitution des Colonies allemandes

Londres, 11 janvier. — La Ligue des travailleurs britanniques a tenu un meeting de protestation contre la restitution à l'Allemagne de ses anciennes colonies, en Afrique et dans le Pacifique. La résolution repousse l'idée que le sort de ces colonies soit réglé par une commission internationale, et insiste pour qu'on fasse tout, afin d'empêcher qu'elles ne soient restituées à l'Allemagne.

Les orateurs qui ont parlé ensuite ont exposé avec énergie le droit des colonies britanniques d'avoir la parole dans tous les règlements à intervenir.

Découverte de Mines dans les Eaux australiennes

Londres, 10 janvier. — Suivant le ministre australien de la marine, des mines ont été découvertes au large de la côte d'Australie, dans le voisinage du point où deux navires furent perdus. Des opérations de dragage révélèrent qu'un champ de mines avait été établi en un point situé sur la route ordinaire du cabotage. Les mines ayant dérivé, les dragages continuent. On croit généralement au département naval que ces mines ont été mouillées par des navires neutres à la solde de l'ennemi.

LES ETATS-UNIS

vont se priver pour nous envoyer du Blé

Washington, 11 janvier. — En raison de la situation alimentaire en Europe, le gouvernement américain prend des mesures pour envoyer un supplément de 90 millions de boisseaux de froment et cela malgré le fait que l'exportation normale a été déjà expédiée vers la mi-décembre. On demandera au peuple américain de pratiquer l'économie pour pouvoir combler le déficit creusé par l'envoi de ces 90 millions de boisseaux.

On prépare avec la collaboration du département de contrôle alimentaire des mesures instituant des jours sans froment obligatoires et prescrivant l'emploi de farine de mélange et de pain de guerre. On fait entendre qu'on fera tout ce qu'il faudra pour remédier à la situation européenne, même si cela devait créer une disette de farine aux Etats-Unis, jusqu'à ce que la récolte de froment de juin soit disponible.

La question de savoir si la situation affectera l'accord interallié sur le transport en Europe des troupes américaines est laissée dans une large mesure à l'appréciation des alliés. Certains fonctionnaires américains sont d'avis que les alliés préféreraient pour le moment qu'on leur envoyât des approvisionnements.

UN NOUVEAU COMPLOT DECOUVERT

Washington, 11 janvier. — Des communications interceptées et des documents saisis sur une vingtaine d'étrangers arrêtés ont permis aux agents du gouvernement de découvrir un complot organisé pour recommencer les sabotages et la propagande d'avant-guerre. Ce mouvement a été enrayé et tout se borne maintenant, croit-on, à des cas isolés.

AUTANT DE SOUS-MARINS QUE L'ALLEMAGNE

New-York, 11 janvier. — M. Padgett, président du comité naval de la Chambre des représentants, a déclaré que depuis l'année dernière la flotte sous-marine américaine était devenue au moins égale, sinon supérieure, à celle des Allemands.

L'EFFORT MILITAIRE

New-York, 10 janvier. — Selon une information émanant du secrétaire d'Etat à la guerre, l'armée américaine, à la date du 1er janvier 1918, comprend 110,855 officiers et 1 million 428,550 hommes. Les crédits affectés à l'artillerie et aux munitions pour l'année 1918 s'élèvent à trois milliards deux cent millions de dollars; le service de l'aviation, à la même date, comprend 3,999 officiers et 82,910 hommes.

LE MESSAGE DE M. WILSON

Sa portée

Washington, 11 janvier. — Les milieux diplomatiques et officiels estiment que les intentions du président en prononçant son discours peuvent être résumées comme suit :

1. Donner à la Russie des assurances de la sympathie des Etats-Unis, même si elle concluait une paix séparée avec l'ennemi, et lui promettre un appui efficace lors de la paix finale pour la réhabilitation de la nation russe; 2. adhérer officieusement, mais avec une résolution inébranlable, au Pacte de Londres, enlevant ainsi toute possibilité de doute sur les intentions des Etats-Unis de continuer la guerre jusqu'à ce que les buts pour lesquels l'Amérique et les alliés combattent soient atteints; 3. faire connaître aux populations allemandes et austro-hongroises les conditions de paix maxima et minima des Etats-Unis, afin qu'elles se rendent compte des bases sur lesquelles elles peuvent obtenir la paix, et puissent faire une comparaison entre la justice de la cause de leurs ennemis et les desseins impérialistes de leurs propres gouvernements.

" L'Accord est complet entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ", dit le Président Wilson

Edimbourg, 11 janvier. — M. Balfour, ministre des affaires étrangères, parlant au sujet des buts de guerre, a déclaré que l'accord est complet entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il n'y a aucune modification sensible dans les buts de guerre des alliés. Il y a peu d'amélioration dans l'attitude de l'Allemagne et de ses satellites. A un seul point de vue un léger changement. Ç'a été d'avouer que ce serait peut-être une bonne chose pour l'humanité si on pouvait, après la guerre, conclure des arrangements permettant d'éviter les guerres futures. Le ministre a continué :

« Nous savons que les Allemands lutient pour obtenir le contraire de ce que nous tendons à réaliser. Par exemple, en ce moment, la jeunesse allemande est envoyée à la boucherie, alors que la situation de l'industrie allemande dans le monde est mise en péril, alors que les finances allemandes subissent une crise terrible, et cela pour empêcher que la faute commise en 1871 ne soit réparée; pour empêcher que la Belgique ne soit remise dans la situation où son bourreau la trouva lorsqu'il viola sa frontière; pour empêcher que l'œuvre noble de l'unité italienne ne soit réalisée définitivement; pour empêcher qu'une autre iniquité commise en 1772 par un prédécesseur du kaiser, la grande iniquité du partage de la Pologne, ne soit réparée; pour obliger à rendre la Mésopotamie et l'Arabie aux Turcs; pour replacer Jérusalem sous le joug de Constantinople; pour rendre la Grèce à ceux qui l'ont trahie; pour empêcher qu'un remède ne soit trouvé aux souffrances de la Roumanie, de la Serbie, du Monténégro; pour empêcher que ces nationalités, gouvernées par les empires centraux et trop longtemps opprimées par la nation allemande, ne soient rendues à leur existence. (Applaudissements.)

» Si nous voulons avoir une Ligue des nations pour rendre les relations internationales stables, il faut, pour commencer, donner aux relations une base territoriale qui ne soit pas une violation flagrante de l'équité et de la liberté. Si la paix allemande était acceptée, on aurait dans toute l'Europe des foyers d'infection. »

L'Opinion du Vatican

Rome, 11 janvier. — L'« Osservatore Romano », organe du Vatican, relève la concordance de nombreux points du discours du président Wilson avec la Note pontificale. En ce qui concerne plus spécialement l'Italie, l'organe du saint-siège écrit :

« Tandis que le saint-père invoquait une conciliation qui tînt compte, dans la mesure du juste et du possible, des aspirations des peuples, M. Wilson a voulu établir que l'organisation des frontières de l'Italie devra être effectuée suivant des lignes de nationalités clairement reconnaissables. Cette déclaration a déjà soulevé dans la presse quelques doutes et quelques préoccupations, mais nous voulons espérer que ces préoccupations disparaîtront en présence des immenses avantages d'une paix durable comportant le désarmement. »

La Presse autrichienne

Amsterdam, 11 janvier. — Les journaux autrichiens voient dans le discours de M. Wilson l'écho de celui de M. Lloyd George, et ils font observer que M. Wilson aussi propose à la Quadruplice des conditions de paix qui ne peuvent être imposées que si celle-ci était complètement battue.

« Le « Fremdenblatt » dit : « Le Message de M. Wilson est inacceptable. »

« La Nouvelle Presse libre » écrit : « M. Wilson dépasse même M. Lloyd George dans l'art de tromper son pays. Lui aussi désire mettre des bâtons dans les roues aux négociations de Brest-Litovsk. »

Du « Neues Wiener Tageblatt » : « Il faut faire comprendre à M. Wilson qu'il est inutile de convaincre les puissances centrales. »

COMMUNIQUÉS :: OFFICIELS ::

FRONT FRANÇAIS

Du 10 Janvier (23 heures)

Activité réciproque de l'artillerie en CHAMPAGNE, dans la REGION DES MONTS et sur le FRONT BEZONVAUX-BOIS DES CAURIERES.

Pas d'action d'infanterie.

Du 11 Janvier (14 heures)

En ARGONNE, vers les COURTES-CHAUSSES et dans les Vosges, région de BLEMEREY, nos détachements ont fait des incursions dans les lignes ennemies et ramené des prisonniers.

La lutte d'artillerie a été assez vive par moments dans la région de BEAUMONT et de BEZONVAUX.

Nuit calme sur le reste du front.

FRONT BRITANNIQUE

Du 10 Janvier (22 heures 15)

Ce matin, un régiment de Londres et un régiment de fusiliers ont attaqué sur trois points les tranchées allemandes au SUD-EST D'YPRES. Ils ont fait subir de nombreuses pertes aux occupants et ramené des prisonniers et des mitrailleuses. Activité de l'artillerie ennemie au cours de la journée au SUD DE BULLECOURT, à l'OUEST DE LENS et à l'EST D'YPRES.

AVIATION. — L'activité aérienne a été grande dans la matinée d'hier. Nous avons fait du réglage et pris de nombreux clichés. Des bombes ont été jetées sur les cantonnements et baraquements ennemis. Nos pilotes, opérant à faible hauteur, ont attaqué à plusieurs reprises à la mitrailleuse les troupes allemandes dans leurs tranchées.

Quatre appareils ennemis ont été abattus en combats aériens et deux autres contraints d'atterrir désemparés.

Trois des nôtres ne sont pas rentrés; deux d'entre eux ont été vus entrant en collision au cours d'un combat au-dessus des lignes allemandes.

La neige qui s'est mise à tomber a arrêté à treize heures l'activité de nos aviateurs.

Du 11 Janvier (après-midi)

Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie ennemie à l'est de la crête de VIMY.

FRONT D'ORIENT

COMMUNIQUE ANGLAIS

Londres, 10 janvier.

Cette semaine, nos aviateurs ont bombardé MIRSLA, à l'ouest de DMIS-HISSAR et CESTOVO, au nord-ouest du lac DOIRAN.

LA GUERRE AÉRIENNE

Deux Avions boches descendus

Paris, 11 janvier (officiel). — **Dans la journée du 9 janvier, deux avions allemands ont été abattus en combat aérien.**

L'Offensive ennemie

LA FRONTIERE SUISSE-ALLEMANDE FERMEE POUR PLUS D'UN MOIS

Bâle, 11 janvier. — La frontière germano-suisse est fermée pour une période qui ne sera pas inférieure à un mois. La circulation des marchandises continuera, mais aucune personne, pas même neutre, ne sera autorisée à sortir d'Allemagne.

La frontière germano-hollandaise serait également bientôt fermée dans les mêmes conditions.

Le Certificat de Préparation au Service militaire

Paris, 10 janvier. — La session générale des examens ouverts aux candidats de la classe 1919 et ajournés et exemptés des classes précédentes pour l'obtention du certificat de préparation au service militaire, des diplômes de moniteur et des brevets de spécialités s'ouvrira le 20 janvier 1918 dans les conditions suivantes :

1. **Session spéciale des B. S.** — Les épreuves des brevets de spécialités seront passées à partir du 20 janvier, mais devront être rigoureusement terminées à la date du 18 février;

2. **Session du C. P. S. M. et du D. M.** — Les épreuves du certificat de préparation au service militaire et du diplôme de moniteur seront passées à partir du 20 février et devront être terminées le 18 mars.

La session générale des examens sera définitivement close le 25 mars 1918.

Les demandes des candidats seront adressées au général commandant la subdivision, bureau de l'instruction physique, directement ou par l'intermédiaire des présidents des Sociétés et reçues :

1. Jusqu'au 15 janvier 1918, pour les brevets de spécialités; 2. Jusqu'au 15 février, pour la C. P. S. M. et le D. M.; d'autre part, les épreuves de natation du C. P. S. M. et du brevet de spécialité nageur classé n'auront pas lieu pour la session des examens réservés à la classe 1919, ajournés ou exemptés des classes précédentes, en raison de l'impossibilité matérielle d'organiser ces épreuves dans la saison d'hiver.

Plus de Permissions sous faux Motifs

Paris, 10 janvier. — Il a été signalé que des particuliers, dans le dessein de faire obtenir une permission exceptionnelle à des militaires, envoient à ces derniers, parfois à leur insu, un télégramme ou une lettre annonçant faussement l'un des événements qui peuvent motiver la délivrance d'une permission de cette nature. Le président du conseil, ministre de la guerre, fait connaître qu'il est décidé, en vue de mettre fin à des abus préjudiciables à la discipline et qui occasionnent à l'Etat des frais de transport non motivés, à prendre les mesures suivantes :

Si l'enquête d'usage menée par la gendarmerie ou par les commissaires de police établit que le faux motif invoqué est à la charge du militaire qui a bénéficié de la permission exceptionnelle, ce dernier sera frappé d'une sanction disciplinaire sévère et privé de sa prochaine permission de détente (article 131 du règlement du 5 septembre sur les permissions).

Si le faux motif est à la charge du tiers, les tribunaux compétents seront saisis.

En Italie

Le général Foch chez M. Orlando

Rome, 10 janvier. — La mission militaire française, à la tête de laquelle se trouvait le général Foch et qui était accompagnée par M. Barrère, ambassadeur de France à Rome, a été reçue par M. Orlando, président du conseil italien.

LES POURPARLERS DE PAIX RUSSO-ALLEMANDS

La Quadruplice veut les poursuivre à Brest-Litovsk

Bâle, 10 janvier. — On télégraphie de Vienne que les délégués des puissances centrales, ceux de la Russie avec Trotzky à leur tête et les délégués de la République ukrainienne, ont tenu hier mercredi une séance plénière à Brest-Litovsk.

Talaat pacha ouvrit la séance à 11 heures et passa la présidence à M. de Kuhlmann, qui prononça une allocution dans laquelle il rappela d'abord les préliminaires et le début des négociations, qui s'ouvrirent le 3 décembre, puis la suspension de dix jours réclamée le 25 décembre par la délégation russe pour permettre aux belligérants de l'Entente de prendre part aux négociations et l'abstention de ces derniers.

M. de Kuhlmann parlant ensuite du désir exprimé par la délégation russe de continuer les pourparlers en pays neutre, a déclaré :

« Je ne veux pas m'appesantir ici sur les motifs connus déjà exposés en d'autres lieux à Messieurs les Délégués, qui font qu'il est impossible de continuer les négociations autre part qu'à Brest-Litovsk. C'est une résolution ferme et irrévocable des quatre puissances alliées, mais, par courtoisie, elles sont volontiers disposées à procéder à la conclusion formelle des négociations et à la signature du traité de paix dans un endroit à fixer d'accord avec la délégation russe et prêtes à entrer en discussion sur le choix de ce lieu. »

M. de Kuhlmann a ajouté :

« Etant donné que, pour la continuation des négociations, l'atmosphère dans laquelle elles se poursuivent est de la plus grande importance, on ne peut pas passer complètement sous silence que, depuis la fin de l'échange de vues, avant la suspension temporaire des pourparlers, il se passa maintes choses de nature à faire douter de la sincérité des intentions du gouvernement russe d'arriver à une paix rapide avec les puissances de la Quadruplice.

« Je voudrais, à ce sujet, rappeler le ton de certaines manifestations semi-officieuses du gouvernement russe contre les puissances de la Quadruplice, notamment la manifestation de l'agence télégraphique russe qui est considérée à l'étranger comme l'organe officieux de la Russie.

» Si, cependant, je ne veux pas renoncer trop vite à l'espoir de voir les négociations conduire à un utile résultat, c'est que j'espère avant tout dans le désir du peuple russe d'une paix durable et assurée, désir qui nous est connu et nous a été exprimé d'une façon éloquente par la délégation russe. Cet espoir se fonde aussi sur les expériences que nous avons faites dans les négociations avec la méthode de travail tout à fait objective de la délégation russe.

» Autant qu'il est permis de porter un jugement, d'après les négociations faites avant la suspension, je ne considère pas les difficultés d'ordre matériel comme assez grosses pour croire à un échec de l'œuvre de paix et par là, vraisemblablement, la reprise de la guerre à l'Est avec toutes ses conséquences incalculables. »

Le ministre des affaires étrangères d'Autriche, le comte Czernin, qui a demandé alors la parole, a fait la déclaration suivante :

« Aux remarques de mon collègue allemand, j'ai encore ceci à ajouter : les motifs pour lesquels nous refusons catégoriquement de transférer actuellement les négociations en pays neutre sont de deux ordres : 1° Ils sont d'ordre technique. Nous comme vous nous sommes reliés d'ici directement avec nos gouvernements respectifs. Chaque jour, il y a échange de vues de votre part avec Pétrograd et Kiew, de la nôtre avec nos capitales. Aucun de nous ne peut se passer de cette installation, si nous ne voulons pas rendre infiniment difficiles les négociations et les retarder. Mais plus important encore que celui-ci est notre second motif.

» Vous, Messieurs, vous nous avez adressé une invitation à des négociations générales de paix; nous l'avons acceptée et nous nous sommes mis d'accord sur la base d'une paix générale. Sur cette base, vous avez posé à vos alliés un ultimatum de dix jours, vos alliés n'ont pas répondu, et, aujourd'hui, il ne s'agit plus de négociations de paix générale, mais de paix séparée entre la Russie et la Quadruplice. Le transfert des négociations en pays neutre fournirait à l'Entente l'occasion qu'elle désire d'intervenir pour jeter le trouble.

» Les gouvernements de l'Angleterre et de la France essaieraient tout dans les coulisses pour empêcher qu'on arrive à cette paix séparée. Nous nous refusons à fournir cette occasion aux puissances occidentales, mais nous serions prêts à procéder à la conclusion formelle des négociations et à la signature du traité de paix dans le lieu qui serait encore à désigner.

» En ce qui concerne la partie des négociations sur laquelle l'accord entre vous et nous n'est pas encore établi, nous avons pris l'engagement, dans la dernière séance plénière, de soumettre ces questions à une commission à constituer dans ce but et qui aurait à commencer aussitôt ses travaux.

» Les quatre alliés sont complètement d'accord pour conduire à bonne fin les négociations sur les bases exposées par M. de Kuhlmann et moi et qui ont été déjà acceptées de manière formelle par les délégués russes. Si ces messieurs de la délégation russe sont animés des mêmes intentions, nous arriverons à un résultat satisfaisant, sinon les choses suivront leur cours inéluctable, mais la responsabilité de la continuation de la guerre retombera alors exclusivement sur ces messieurs de la délégation russe. »

Talaat pacha, au nom de la Turquie, et M. Popov, au nom de la Bulgarie, ont donné ensuite leur approbation aux déclarations de l'Allemagne et de l'Autriche.

UNE PROTESTATION DU COMMANDEMENT ALLEMAND

Le général Hoffmann, délégué militaire allemand, a ensuite présenté cette protestation :

« J'ai devant moi, a-t-il dit, de nombreux radiotélégrammes et des proclamations signés par les représentants du gouvernement russe et les représentants du haut commandement russe. Radiotélégrammes et proclamations renferment des insultes à l'adresse de l'armée allemande et du haut commandement allemand et contiennent des instigations de caractère révolutionnaire adressées aux troupes allemandes. Radiotélégrammes et proclamations violent indubitablement l'armistice conclu entre nos armées. Au nom du haut commandement allemand, je proteste avec énergie contre la forme et le contenu de ces documents.

Les délégués militaires autrichiens, bulgares et Turcs se sont associés à cette protestation et ont fait des déclarations analogues.

Comme personne ne demandait plus la parole, sur la proposition de Trotzky, la séance a été renvoyée à ce matin jeudi.

LA DELEGATION RUSSE DESAVOUE L'AGENCE DE PETROGRAD

Zurich, 10 janvier. — A la séance plénière tenue ce matin à Brest-Litovsk, la délégation russe a déclaré que le compte rendu du 28 décembre publié par l'agence Wolff était exact, mais que, par contre, le compte rendu de cette même séance publié par l'agence télégraphique russe de Pétrograd était faux.

Sur la proposition de Trotzky, la séance a été suspendue.

Zurich, 10 janvier. — Un télégramme de Berlin annonce qu'une nouvelle séance plénière a eu lieu à Brest-Litovsk ce matin. La délégation russe s'est déclarée prête à continuer les négociations à Brest-Litovsk.

Pétrograd, 10 janvier. — La délégation russe, ayant à sa tête M. Trotzky, est arrivée à Brest-Litovsk le 7 janvier, à neuf heures du matin. Elle a eu dans la même matinée une conférence avec les délégués ukrainiens sur leur participation aux pourparlers. Aucune résolution définitive n'est intervenue; mais on a lieu de croire que l'unité d'action des deux délégations est assurée.

Le secrétaire général de la Rada n'étant pas encore arrivé, la première séance plénière n'a pas pu avoir lieu lundi.

Un télégramme, qui donne le compte rendu ci-dessus, ajoute qu'une séance aura lieu sans doute mardi, et qu'elle s'ouvrira par une déclaration de la délégation ukrainienne sur son rôle indépendant dans les pourparlers. Après la reconnaissance par tous les participants, y compris les Russes, du mandat des Ukrainiens, la conférence traitera de la question du lieu où devront se poursuivre ultérieurement les pourparlers.

Le Reichstag compte bien peu

Zurich, 11 janvier. — Dans la crise actuelle, le rôle du Reichstag est insignifiant. Le Reichstag proprement dit est en vacances. La commission du budget discute sur des questions secondaires. Les chefs de partis se réunissent et se livrent à diverses manifestations. C'est là résulte que le plus grand désarroi règne dans la représentation parlementaire. L'ancien bloc de la majorité semble désagrégé. L'impression générale est que le parti militaire a repris le dessus, et que le chancelier aussi bien que Kuhlmann a pour le moment au moins capitulé devant ses prétentions. Tels sont jusqu'ici les résultats visibles de la fameuse orientation démocratique qu'on annonce depuis l'été dernier.

L'Attitude de Trotzky

Pétrograd, 9 janvier. — A la première réunion de la Conférence, Trotzky déclara qu'il ne venait pas à Brest-Litovsk comme représentant d'une nation battue et qu'il n'avait aucune intention d'implorer miséricorde. Il était là, dit-il, pour agir comme il le devait en qualité de véritable révolutionnaire : « Nous lutterons, a-t-il dit, pour une Russie libre et indépendante, pour l'avenir des grandes masses ouvrières. Si les impérialistes refusent d'accéder aux libres désirs d'un peuple libre, nous agirons sur les démocraties des puissances centrales pour qu'elles parlent haut en notre faveur. Elles ne souffriront pas que la jeune Russie soit balayée de la surface de la terre et réduite à l'esclavage par les conquérants impérialistes. Si cela ne suffit pas, la démocratie russe combattra jusqu'au bout. Ce ne sera pas une guerre de tranchées sur le front, mais le soulèvement de tout un peuple élevant des barricades à chaque pas devant l'oppresseur. »

Lenine n'est pas rassuré

Pétrograd, 9 janvier. — Dans une conférence secrète tenue il y a quelques jours entre les commissaires du peuple et les autorités militaires sur la démobilisation, Lenine exprima la crainte que les négociations de paix échouent. C'est pourquoi il déclara nécessaire de mettre un terme au débandement de l'armée et de prendre des mesures pour lui rendre sa valeur offensive pendant que des plans seraient adoptés pour la défense de Pétrograd.

Les Maximalistes veulent expulser Kerensky

Stockholm, 11 janvier. — Les bolcheviks auraient l'intention de décréter l'expulsion de Kerensky, Milioukoff, Tchernoff, Chingareff, Gotz et d'autres personnalités politiques qui leur sont hostiles.

La Défense éventuelle de Pétrograd

Stockholm, 11 janvier. — Le Soviet aurait décidé de laisser les troupes russes en Finlande afin de défendre la route de Pétrograd, en cas de rupture finale des négociations. Des nouvelles venues d'Haparanda paraissent confirmer cette affirmation, certaines troupes étant arrivées, en effet, à Abo, où elles hiverneront. On étudie la possibilité de déplacer du front nord l'artillerie lourde dans le cas de rupture finale des négociations, et enfin l'établissement de méthodes en vue du rétablissement rapide de la puissance combative de l'armée. On dit que Krylenko organise une armée de volontaires et que, suivant des avis venus du front, il aurait lancé des ordres enjoignant à tous les officiers de retourner aux postes qu'ils occupaient avant la révolution maximaliste.

Le Télégraphe fonctionne entre l'Autriche et l'Ukraine

Zurich, 11 janvier. — Les communications télégraphiques directes sont rétablies entre Vienne et Kiev.

Le Retour de l'Ambassadeur d'Angleterre

Stockholm, 10 janvier. — On annonce que sir George Buchanan, ambassadeur d'Angleterre à Pétrograd, est arrivé à Stockholm, en route pour rentrer en Angleterre.

L'Accord austro-allemand sur les Buts de Guerre

Londres, 10 janvier. — L'agence Reuter apprend de source tchèque que les termes de l'accord conclu le mois dernier entre le comte Hertling et le comte Czernin à la suite des pourparlers entre les empires centraux sont les suivants :

L'Autriche-Hongrie s'engage à soutenir le point de vue allemand en ce qui concerne :

1° **La question d'Alsace-Lorraine.** — Ce territoire devra rester sous la domination allemande, et tous les changements éventuels dans les relations entre l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne devront être décidés par l'Allemagne seule;

2° **Les colonies allemandes.** — Elles devront être rendues à l'Allemagne. C'est à cette condition seulement que l'Allemagne pourra consentir à évacuer la Belgique et le Nord de la France.

L'Allemagne s'engage de son côté à soutenir les intérêts austro-allemands comme ci-après :

1° **L'intégrité du territoire austro-hongrois.** — L'Allemagne combattra avec tous les moyens dont elle dispose toute tentative de démembrement et de diminution de l'Autriche-Hongrie.

2° **En ce qui concerne les droits des nationalités** (Tchèques, Slaves du Sud, etc.). — D'accord avec les aspirations du gouvernement austro-hongrois, aucun sort ne sera accordé aux nationalités que par une voie légale et à la condition que les avantages accordés ne leur permettent pas de se séparer de la monarchie.

3° **En ce qui concerne l'Albanie, le Monténégro et la Serbie.** — Ces trois pays devront, après la guerre, être annexés au territoire de la monarchie, et comme les autres nationalités conserveront leur autonomie et seront ainsi sous un protectorat austro-hongrois.

En ce qui concerne les autres buts de guerre politiques et économiques des empires centraux, ils seront étudiés d'un commun accord et soigneusement examinés. En cas de désaccord sur un point quelconque, chacun des deux empires réserve la liberté de sa décision. L'Allemagne consent à la solution dite autrichienne du problème de Pologne.

Ce que disent les Journaux

LA MENACE FATALE A L'ALLEMAGNE

De la carte des matières premières dans le monde que notre ministre du commerce, M. Clémentel, a fait dresser patiemment depuis deux ans, il résulte sans conteste, dit M. L. Chassaigne, dans le *Journal*, que l'Allemagne « dans toutes les branches de son industrie et de son commerce doit se tourner du côté des alliés. Eux et eux seuls peuvent lui permettre de vivre de la vie normale des nations laborieuses » :

Dans son Message du 4 décembre, le président Wilson a dit : « Le pire qui puisse arriver au peuple allemand est ceci : que si la guerre finie il continuait à être obligé de vivre sous ses maîtres ambitieux et intrigants, cherchant à troubler la paix du monde, hommes ou classes d'hommes auxquels les autres peuples du monde ne pourraient pas se fier, il serait impossible de les admettre dans la société des nations. Il pourrait être impossible aussi dans un tel fâcheux concours de circonstances d'admettre l'Allemagne aux rapports économiques libres qui doivent inévitablement sortir des négociations d'une véritable paix. »

De renseignements sûrs il ressort que cette dernière phrase, malgré son conditionnel, a produit dans les empires centraux une véritable stupeur : c'est la ruine sans phrases qu'elle annonce, et M. Lloyd George n'a fait qu'apporter son adhésion à la solution qu'elle préconise.

Le gouvernement français a longuement réfléchi à cet état de choses. Il y a puisé pour une large part, après l'incomparable héroïsme de ses soldats, sa force de résistance et sa conviction de plus en plus formelle que la victoire totale récompensera le prodigieux effort de la nation.

STOCKHOLM ET LE BUT DES SOCIALISTES

Que le parti socialiste soit sincèrement désireux d'aller à Stockholm causer avec les Russes, cela est dans les choses possibles, dit le *Cri de Paris*. Mais le groupe parlementaire du parti voyait aussi dans ce voyage un acte de politique intérieure :

Depuis l'avènement du ministère Clémenceau, le groupe se sent diminué et au Parlement et dans le pays.

Il avait toujours fait opposition depuis le début de la guerre à l'accession au pouvoir de M. Clémenceau, tantôt par hostilité véritable et tantôt pour soutenir des ministères qu'il ne voulait pas voir renverser.

M. Clémenceau lui servait alors d'épouvantail pour écarter les adversaires.

Vint la chute du cabinet Painlevé. Les socialistes pouvaient-ils lever l'exclusive ? La majorité crut qu'ils ne le pouvaient pas, pensant que devant leur ostracisme on n'oserait pas faire appel au Tigre.

Or, on fit appel au Tigre tout de même. Il constitua un cabinet sans eux. Ce cabinet vit, et l'opposition socialiste ne semble pas le gêner beaucoup.

Voilà en vérité le parti socialiste qui a l'air, dans le Parlement, d'être armé d'un sabre de bois.

Et devant le pays ? Pendant trois ans il a pu [illegible] pour certains portefeuilles dans tous les ministères; il a eu les avantages de cette participation; il en a fait profiter ses adhérents — et il n'a plus rien de tout cela !

Si ce n'est pas une déchéance, c'est bien une éclipse.

Quelle revanche si, par la vertu du voyage à Stockholm, on avait l'air tout à coup de devenir les diplomates autorisés de la démocratie française, causant avec les peuples comme les diplomates de carrière causent avec les ministres !

Mais le Tigre ne pratique pas le pardon des injures au point de glisser un tel tremplin sous les pieds de ceux qui ont toujours essayé de lui retirer la chaise sur laquelle il allait s'asseoir.

LES SOCIALISTES ET M. CAILLAUX

Le bruit courait hier à la Chambre de l'arrestation très prochaine de M. Caillaux. Le bruit a couru aussi d'un démenti de M. Ignace, nous raconte M. Renaudel, dans l'*Humanité*, et les raisons qui auraient milité en faveur de l'arrestation — toujours d'après le député socialiste bien entendu — étaient celles-ci :

1. Des témoins n'oseraient pas témoigner tant que M. Caillaux est libre; 2. la présence de M. Caillaux à la Chambre — où il n'a pas cessé de venir, comme c'est son droit — gênerait le gouvernement.

Le député socialiste qui paraît témoigner un vif intérêt à l'instruction judiciaire, veut savoir si toutes les pièces sont en possession du capitaine Bouchardon :

Pourquoi, demande-t-il, n'est-ce pas de ce dossier que sort la preuve d'une culpabilité qu'une arrestation sensationnelle ne suffirait pas à elle seule à établir ?

LE 20 JANVIER

Paris, 11 janvier. — On parle beaucoup de la date du dimanche 20 janvier, dit M. Marcel Hutin, dans l'*Echo de Paris* :

Un journal allemand, la « Weser Zeitung », annonce que ce jour-là un résultat décisif interviendra dans les négociations de Brest-Litovsk.

On dit aussi que Ludendorff aurait choisi le 20 janvier pour le commencement de son offensive sur le front occidental.

On rapporte même de source hollandaise, pour bien marquer l'étroite subordination de l'Autriche-Hongrie aux plans de l'état-major allemand, qu'environ dix divisions autrichiennes, avec de la grosse artillerie, seraient concentrées en Belgique et particulièrement en Flandre.

On dit également qu'une grande partie des forces aériennes allemandes et autrichiennes ramenées du front oriental ont d'ores et déjà leurs escadrilles dans les divers camps d'aviation.

Les chiffres publiés par l'ennemi lui-même sur l'activité aérienne du mois de décembre sont de nature à donner aux aviateurs britanniques et français le plus grand encouragement.

L'Affaire Caillaux

Paris, 11 janvier. — Avant de reprendre l'interrogatoire de M. Caillaux, le capitaine Bouchardon poursuit l'audition de témoins susceptibles d'éclairer sur certaines parties de l'enquête. L'ancien président du conseil a, nous l'avons dit, demandé au magistrat militaire, de prendre des renseignements sur sa situation personnelle de fortune. C'est, croyons-nous, dans ce but que le capitaine rapporteur a reçu hier la déposition de M. Hippolyte Morel, gouverneur du Crédit Foncier. M. Bouchardon a recueilli

DÉPÊCHES DE LA NUIT DERNIÈRE

A LA CHAMBRE

Les Interpellations sur la Russie et la Politique extérieure

On règle l'ordre du jour. Le ministre des affaires étrangères demande que soient discutées demain les interpellations annoncées sur la Russie et la politique extérieure.

M. Mayéras, socialiste, demande la discussion immédiate.

Il regrette que MM. Lloyd George et Wilson aient parlé avant le gouvernement français pour prononcer le discours nécessaire. Il consent cependant à attendre vingt-quatre heures.

M. Cachin, l'un des interpellateurs, accepte. La discussion des interpellations sur la Russie et la paix aura lieu aussitôt après l'interpellation sur les prisonniers de guerre.

Autres Interpellations

M. Tournade demande à interpeller sur l'affaire du faux médecin Vacher.

M. Justin Godart : L'individu en question est entre les mains de la justice, qui instruit son procès. Je demande la date du 25 janvier.

Cette date est acceptée.

L'interpellation de M. Poncet, sur les souscriptions de l'« Action française » « La part du Poilu » est fixé au 18.

LA CENSURE EN PROVINCE

A la demande de **M. Jobert**, la Chambre décide de discuter tout de suite son interpellation sur « les méfaits de la censure en province ». Il parle incidemment d'un journaliste de Montbéliard arrêté pour un article qui avait déplu à la censure. Puis il aborde le cas d'un journal de l'Yonne « Le Travailleur socialiste », qui a publié un article intitulé « Les vrais Défaitistes », que la censure a supprimé depuis le titre jusqu'à la fin. Cet article attaquait les pseudo-patriotes de l'« Action française », de l'« Echo de Paris » et l'ex-ministre Millerand. (Applaudissements sur quelques bancs socialistes.)

« Le défaitiste, ajoutait l'article, c'est le ministre Clémenceau ! »

Pourquoi, demande l'orateur, supprimer cet article si la censure politique n'existe plus ? Il faut, conclut-il, briser le bâillon et les chaînes.

M. Clémenceau : J'ai accordé satisfaction à M. Jobert, sinon dans tous les détails, et dans la généralité des sentiments je suis d'accord avec lui. (Rires et applaudissements.)

M. Renoul (socialiste) : Je n'admets pas qu'on ait le droit d'injurier le gouvernement, encore moins le Parlement.

M. Poncet (socialiste) : Il est inadmissible qu'on puisse dire que les membres du Parlement se sont attribué une indemnité de vie chère.

M. Barabant (socialiste) : On a répandu ces bruits sur le front.

M. Deschanel : Je dis que cela est faux et n'a aucun sens.

M. Clémenceau : Qu'on me cite des faits et je sévirai aussitôt.

M. Jean Bon (socialiste) : C'est la suite de la campagne menée contre le Parlement avec la complicité de plusieurs gouvernements. Il y a dans l'armée des officiers supérieurs et même des officiers subalternes qui sont là pour répandre cette calomnie. (Exclamations.)

Le président : Votre expression a dépassé votre pensée : Vous n'avez pas voulu dire que les officiers sont là pour cela. (Applaudissements.)

M. Narcisse Boulanger : Ne parlez pas des officiers qui font leur devoir sur le front. (Applaudissements sur tous les bancs.) Ne parlez pas des officiers, dit-il, à plusieurs de ses collègues de l'extrême gauche qui l'interrompent dans le bruit.

Le calme rétabli, **M. Jean Bon** dit que les opinions qui ne sont pas républicaines ont pu librement se répandre sur le front. Il faut examiner tout le problème de cette propagande commencée depuis le 2 août 1914.

M. Renaudel : Pourquoi a-t-on interdit au front la distribution de certains journaux tels que l'organe du parti socialiste ? En ce moment même, une enquête est faite pour savoir les journaux lus par les soldats.

M. Clémenceau : Par qui cette enquête ?

M. Renaudel : Par votre grand quartier général.

M. Clémenceau : Vous voudrez bien m'en apporter la preuve.

M. Renaudel : M. Benazet à la commission de l'armée a parlé de cette enquête faite par des officiers contre l'instruction des soldats en vue de certaines éventualités.

M. Clémenceau : Saisissez-moi de faits, j'agirai.

M. Renaudel proteste contre les calomnies envers le parti socialiste et contre l'instruction faite en vue de certains événements.

M. Clémenceau : Saisissez-moi de faits. Qu'est-ce que vous me demandez de dire ? C'est la première fois que je vois le président du conseil interrogé sans avoir été prévenu ?

M. Renaudel : Ce que nous demandons, c'est la liberté de lire les journaux, sauf, peut-être qui feraient une propagande susceptible de menacer l'unité de front.

M. Clémenceau : Je suis entièrement d'accord avec vous. Le jour où vous me saisirez de faits et non de généralités, je sévirai. (Applaudissements.)

Après observations de **M. Lasies, M. Deshayes** parle d'une circulaire du général en chef datant de moins d'un mois demandant de fournir un état des journaux lus par les soldats. Un général a donné l'ordre de faire un état des lettres adressées par les soldats aux parlementaires et des réponses reçues.

M. Clémenceau : Passez à mon cabinet et signez-moi une déclaration. J'agirai en conséquence.

M. Deshayes : Je prends toute la responsabilité de mon intervention.

M. Moutet : Un soldat a passé en conseil de guerre à la suite de la violation d'une lettre qu'il adressait à sa famille pour se plaindre des traitements qu'on lui faisait subir. Ce soldat a été condamné. Sévirez-vous aussi ?

M. Clémenceau : Oui, si le fait est exact.

L'incident est clos et la séance est levée.

AU SÉNAT

DISCOURS du Président Dubost

Paris, 10 janvier. — A 3 h. 15, le président Dubost, réélu pour la treizième fois, monte au fauteuil de la présidence devant une nombreuse assemblée. Toujours ferme et droit dans son frac, l'honorable M. Dubost donne lecture, non sans vigueur, de son discours.

Mes chers Collègues,

L'année 1917 n'a fait qu'ajouter à toutes les souffrances déjà accumulées une nouvelle et lourde part de misères et de deuils sans rien apporter de décisif. Elle a piétiné dans le sang, elle a opposé au puissant secours américain la défection russe et maintenant elle transmet à la France de 1918 des devoirs aussi graves que ceux de 1914; elle lui demande, après plus de trois années de sacrifices, de renouveler l'épopée de la Marne et de Verdun.

La France le fera. Pour l'honneur des démocraties, elle compensera la plus grande défaillance de l'histoire par un apport plus grand encore de courage et de loyauté. Car il n'y a plus — et puisse la Russie le comprendre s'il en est temps encore, — il n'y a plus de paix possible que par le déshonneur ou la victoire.

Français ! Jetons encore au brasier où se forge le salut de la patrie tout ce que nous ne lui avons pas encore donné. Que chacun s'interroge non pas au front, où le maximum des sacrifices est depuis longtemps consenti et où les hautes qualités d'offensive de l'armée française se sont si souvent affirmées, mais à l'arrière, où il y a encore trop de points morts autour desquels se brise parfois le grand courant de l'énergie nationale !

Tout le monde est-il en guerre ? Tout le monde souffre-t-il, se prive-t-il et s'emploie-t-il ? Toutes les haines anciennes, sauf celles de l'ennemi, sont-elles abolies dans tous les cœurs ? Toutes les forces sont-elles mobilisées ou certaines ne sont-elles pas elles-mêmes mises en sursis ?

Nous n'avons plus le temps de mettre des sursis à la victoire, car nos ennemis savent se servir du temps par lequel nous voulions les user; ils lui font rendre des forces, ils y trouvent des expédients et des surprises !

Tels sont, mes chers collègues, les sentiments dans lesquels je dis franchement qu'il faut aborder l'année nouvelle pour en finir avec le carnage déchaîné par l'Allemagne sur la civilisation.

En ce qui vous concerne, vous n'aurez qu'à persévérer, car vous avez déjà beaucoup et bien travaillé collectivement et individuellement. Le pays le sait, je me trouve moi-même hautement honoré d'être une fois de plus appelé par votre bienveillance à présider vos travaux. Vous persisterez donc dans vos efforts et votre vigilance patriotique, car un grand rôle vous est encore réservé. Pour la France, pour la République, pour nos alliés, je vous convie énergiquement.

En votre nom, j'adresse mes vœux ardents à nos armées et à nos alliés, et vous m'approuverez, je pense, de nommer parmi ces derniers la loyale et malheureuse Roumanie, victime de la paix séparée. Honte éternelle de ceux qui l'ont abandonnée !

Chaque période a été couverte de bravos. La péroraison saluant nos armées et le malheur de la Roumanie, trahie, a eu les honneurs d'une double salve.

Le Sénat s'est ajourné à mardi.

Le Discours de M. Wilson

La Presse allemande

Bâle, 10 janvier. — Commentant le discours du président Wilson, la « Gazette de l'Allemagne du Nord », organe du gouvernement allemand, reproche au président Wilson de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Autriche-Hongrie et de la Turquie en négligeant complètement les réalités historiques et nationales. Le journal ajoute : « Contrairement au titre que M. Wilson leur donne, les quatorze points de ce programme constituent non un programme de paix mondiale, mais l'affirmation d'une volonté tout à fait antipacifique. Là où le président Wilson aurait pu servir la cause de la paix, non seulement il ne fait rien, mais encore il exprime clairement des intentions contraires. »

La « Gazette de l'Allemagne du Nord » ajoute :

« En ce qui concerne les paragraphes du discours relatif à l'Alsace-Lorraine et à un port polonais sur la mer Baltique, ce sont là des conditions que l'on ne peut pas demander sérieusement à un groupe de puissances militairement aussi fortes, politiquement aussi fermes que le groupe des puissances centrales. »

La « Freisinnige Zeitung » écrit : « Les Russes sauront apprécier les assurances du concours que M. Wilson veut leur prêter exactement comme les Anglais, pour les conditions qu'il pose pour la liberté de la mer et de la navigation. »

La « Volkszeitung » dit : « Le programme de paix de M. Wilson est, dans l'ensemble, identique à celui de M. Lloyd George. Il est pour nous aussi inacceptable que le programme anglais. Plus brutalement encore que M. Lloyd George il réclame la séparation de l'Alsace-Lorraine, qui, pour les neuf dixièmes, est peuplée d'Allemands. »

La « Gazette de Voss » déclare : « Le discours du président Wilson est le complément tactique nécessaire du discours de M. Lloyd George. »

Le « Lokal Anzeiger » écrit : « L'impudence avec laquelle les hommes d'Etat de l'Entente trompent le monde est sans bornes » (sic).

La Presse argentine

Buenos-Ayres, 9 janvier. — Les journaux commentent favorablement le Message du président Wilson, qu'ils qualifient d'admirable.

Au Comité parlementaire du Commerce

Paris, 10 janvier. — Le comité parlementaire du commerce s'est réuni ce matin, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Charles Chaumet.

Etaient présents : MM. Doumer, Bonnelat, Courrégelongue, Billiet, Landry, Millerand, Bokanovski, de La Trémoille, Charles Meunier, Ribeyre, Paul Simon, Legouez, Maurice Maunoury, Cruppi, Brindeau, Schneider, Carmichael, Jouanny, R.-G. Lévy, Lyon-Caen, Forsans, Sibille, Giraud, Jean Peyret, Tournan, Lenoir, Gaston Menier, Paul Delombre, Dal, Piaz, Jacques Stern, Blumenthal, Reynal.

Excusés : MM. David-Mennet, Herriot, Mascuraud, Marc Reville et Steeg.

MM. Millerand, de La Trémoille, Jacques Stern, Bokanovski, et Tournan ont fait connaître au comité les travaux des sous-commissions.

Au cours d'une discussion, à laquelle ont pris part MM. Chaumet, Carmichael, Brindeau, Sibille, Doumer, Guernier, Charles Meunier, Landry, Ribeyre, etc., ont été soulevées diverses questions économiques, industrielles et financières d'ordre national et international, notamment celle de l'internationalisation des lois en matière de Sociétés commerciales.

Le comité a décidé d'exercer son activité non pas seulement dans la préparation des conférences interparlementaires du commerce mais aussi dans l'étude des problèmes économiques intérieurs. A cet effet, le comité se réunira désormais régulièrement le premier et le troisième jeudi de chaque mois.

Mouvement administratif

M. L'hommede, sous-préfet de Dax, pour la durée de la guerre, est nommé à titre définitif sous-préfet de cet arrondissement, en remplacement de M. Sarrazin, nommé sous-préfet de Libourne.

M. Bonnagous, sous-préfet de Narbonne, pour la durée de la guerre, est nommé à titre définitif sous-préfet de cet arrondissement, en remplacement de M. Zimmermann, précédemment nommé préfet de l'Aude.

M. Jammes, conseiller de préfecture de la Dordogne, est chargé de l'intérim de la sous-préfecture de Brioude (Haute-Loire), en remplacement de M. Chauvineau, précédemment chargé de l'intérim de la sous-préfecture de Montmorillon.

Au Conseil d'État

Par décret en date du 8 janvier courant, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire, M Branet, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général des douanes au ministère des finances, en remplacement de M. Reynaud, admis à faire valoir ses droits à la retraite et qui est nommé conseiller d'Etat honoraire.

Contrôle plus sévère des Mobilisés indispensables à l'Arrière

Paris, 10 janvier. — On nous communique la note suivante :

« Certains spécialistes appartenant aux jeunes classes sont encore retenus loin des unités combattantes faute de remplaçants qualifiés. L'intérêt même de la défense nationale demande que l'on s'incline quand il le faut devant cet argument. L'attention du président du conseil s'est arrêtée cependant sur certains services qui n'apportent pas tout le zèle et toute l'initiative désirables à remplacer les mobilisés visés par la loi Mourier. Il a cru remarquer aussi quelques prétendus spécialistes dont l'indispensabilité lui a semblé tout au moins sujette à caution. En conséquence, il vient de décider de faire contrôler de très près à son cabinet même les décisions de sursis et de maintien présentées par les services.

La Circulation des Civils dans les Arrondissements limitrophes de l'Océan Atlantique

Paris, 10 janvier. — On nous communique la note suivante

« A partir du 20 janvier 1918, la circulation des Français et des étrangers est réglée ainsi qu'il suit dans les arrondissements ci-après limitrophes de l'Océan Atlantique : Brest, Châteaulin, Quimper, Quimperlé, Iles-de-Sein et d'Ouessant (Finistère); Lorient, Vannes, Iles de Belle-Isle, Croix, Hoodik (Morbihan); Saint-Nazaire, Paimbœuf, Nantes (Loire-Inférieure); La Rochelle, Rochefort, Marennes, Jonzac, Iles de Ré, d'Oloron et d'Aix (Charente-Inférieure); Lesparre, Blaye, Bordeaux (Gironde); Mont-de-Marsan, Dax (Landes).

» 1° **Personnes en résidence dans les arrondissements désignés ci-dessus :**

Français : Quand le voyageur ne sort pas de l'arrondissement où il a son domicile ou sa résidence habituelle, aucun titre de circulation n'est exigé, mais hors le canton où il a son domicile ou sa résidence habituelle ou de la commune (si elle comprend plusieurs cantons), il devra être porteur de pièces établissant son identité qu'il devra présenter à toute réquisition du service de surveillance.

» Pour entrer dans ces arrondissements ou pour en sortir, les Français doivent être munis d'une carte de circulation avec photographie délivrée par le préfet ou le sous-préfet de leur résidence. Cette carte donne la libre circulation dans toute la partie de la zone de l'intérieur soumise au régime spécial. Les Français non munis de cette carte qui veulent entrer dans la zone spéciale ou en sortir doivent demander un sauf-conduit aux autorités civiles de leur résidence. Exception est faite pour les Français qui se rendent dans les îles du littoral ou en proviennent, qui devront être munis soit d'un sauf-conduit, soit de la carte de circulation prévue ci-dessus.

» **Etrangers :** Un carnet d'étranger tel qu'il est prévu par l'arrêté du 1er janvier 1916 du général commandant en chef, est obligatoire dans les arrondissements ci-dessus énumérés. Ce carnet est délivré par les soins du général commandant la région dans laquelle se trouve la résidence de l'étranger. Les intéressés adressent leur demande aux autorités civiles de leur domicile (préfet, sous-préfet, maire ou commissaire de police). Ces dernières transmettent les demandes avec leur avis motivé au général commandant la région, qui statue et retourne les pièces aux autorités civiles. Les étrangers qui veulent se déplacer dans la zone spéciale ou en sortir doivent obtenir un sauf-conduit dans leur carnet d'étranger.

» 2° **Personnes en résidence hors des arrondissements énumérés ci-dessus et qui veulent y entrer :**

» **Français :** Pour pénétrer et séjourner dans la zone spéciale, les Français doivent être munis d'un sauf-conduit délivré par les autorités civiles de leur résidence ou de la carte de circulation délivrée par le préfet ou le sous-préfet de leur résidence, valable dans la zone non réservée de la zone des armées et dans la partie de la zone de l'intérieur soumises au régime spécial.

» **Etrangers :** Pour pénétrer et séjourner dans la zone spéciale, tous les étrangers doivent être munis du carnet d'étranger dans les conditions prévues ci-dessus. Toutefois, les demandes devront être adressées aux autorités civiles du domicile du pétitionnaire qui les transmettront avec leur avis au bureau militaire de surveillance des étrangers à Paris qui établira le carnet et le fera parvenir aux intéressés par l'intermédiaire desdites autorités civiles. »

Communiqué italien

Rome, 10 janvier.

Dans la journée d'hier, la lutte d'artillerie, généralement peu intense, s'est faite à intervalles plus violente AU NORD DE LA BRENTA. Nos hardis groupes explorateurs ont fait quelques prisonniers à l'ouest de CANOVE DI SOTTO, SUR LA GAUCHE DE L'ASSA, et ont provoqué une longue réaction de feu adverse.

Aux Graves de PAPADOPOLI, des travailleurs et des soldats ennemis ont été dispersés.

Des bombardes postées dans les environ de DONA ont été réduites au silence par nos batteries.

Armée d'Orient

Salonique, 9 janvier.

Activité d'artillerie réciproque à l'ouest du LAC DE DOIRAN.

Patrouilles ennemies repoussées vers STARAVINA (rive droite de la Cerna).

Journée calme sur le reste du front.

Front de Mésopotamie

Du 3 au 9 janvier, des pluies abondantes ayant fait déborder le TIGRE et ses affluents, certaines parties de notre front se sont trouvées inondées.

Le 3 janvier, un aéro turc a été descendu et détruit. Il n'y a aucune action militaire importante à signaler.

Les Evénements de Russie

Les Maximalistes suspendent les Paiements des Dividendes industriels

Pétrograd, 9 janvier. — Les commissaires du peuple publient un décret suspendant le paiement de tous les dividendes des Compagnies privées, interdisant également la négociation des titres avant la publication de nouvelles ordonnances relatives à la nationalisation de la production et déterminant le montant des intérêts que les Compagnies privées sont autorisées à payer.

LA HAUTE COUR

LA REPARTITION DES SIEGES A LA COMMISSION D'INSTRUCTION

Paris, 10 janvier. — Les bureaux des deux groupes de la Gauche républicaine et de l'Union républicaine se sont réunis en une courte séance, au cours de laquelle ils ont arrêté la répartition des sièges à attribuer à chaque groupe du Sénat dans la nomination de la commission d'instruction de la Haute Cour. La proportion suivante a été établie : Gauche démocratique, 4 sièges; Union républicaine, 3 sièges; Gauche républicaine, 1 siège; Droite, 1 siège.

L'Avocat de M. Malvy devant la Haute Cour

Paris, 10 janvier. — M. Malvy ayant demandé au bâtonnier de lui désigner un avocat pour assurer sa défense devant la Haute Cour, Me Henri Robert a chargé de ce soin Me Bourdillon.

L'Affaire Goldsoll

Paris, 10 janvier. — Cette après-midi, le capitaine Mangin-Bocquet s'est transporté au ministère des affaires étrangères, où il a recueilli la déposition de M. Herbette, ministre plénipotentiaire, au sujet de l'affaire Goldsoll.

Le Sursis des Instituteurs des vieilles Classes

Paris, 10 janvier. — Le ministre de la guerre fait savoir qu'à l'exemple de ce qui a été décidé par les cultivateurs engagés spéciaux des vieilles classes mobilisées à la terre, les instituteurs engagés spéciaux des classes 1888 à 1892 doivent être, sur leur demande, mis en sursis d'office et détachés à l'école.

Les Agriculteurs des Classes 89, 90 et 91

Paris, 10 janvier. — M. Jean Durand, député, président du groupe de défense paysanne, annonçait cette après-midi dans les couloirs de la Chambre que des déclarations verbales de M. Clémenceau, président du conseil, il résulterait « qu'il est à peu près certain » (sic) que les agriculteurs des classes 89, 90 et 91 mobilisés à la terre ne seront pas appelés.

Nouvelles Suppressions de Trains envisagées

Paris, 10 janvier. — Le ministère des transports envisage la suppression d'un certain nombre de trains de voyageurs sur des lignes secondaires.

L'Augmentation des Tarifs de Chemin de Fer

Paris, 10 janvier. — Le projet de loi du gouvernement ayant pour objet d'autoriser le relèvement temporaire des tarifs sur les grands réseaux de chemins de fer, stipule que ce relèvement se fera jusqu'à concurrence d'une limite dépassant de 15 pour 100 au plus les maxima inscrits dans ces cahiers des charges.

Seront exceptés de la majoration les transports militaires régis par le traité du 12 juin 1898, ainsi que le transport des colis postaux.

Ces majorations exceptionnelles prendront fin, au plus tard, au 31 décembre de la sixième année qui suivra celle au cours de laquelle la cessation des hostilités aura été officiellement constatée.

La Nouvelle Réglementation de l'Affichage

Paris, 10 janvier. — Le décret du 29 décembre 1917, qui interdit, on se le rappelle, dans un but d'économie de papier, l'apposé des affiches murales, a suscité, comme il fallait s'y attendre, des protestations ardentes dans le monde de l'imprimerie et de la lithographie. Les délégués patronaux et ouvriers des typographes et lithographes de toute la France se sont réunis aujourd'hui faubourg Saint-Martin pour envisager la situation qui leur est faite. Après des discours de MM. Lajarrige et Gaborit, députés, l'assemblée a nommé une délégation de 14 membres, dont 6 ouvriers, qui se rendra demain matin auprès du ministre du commerce, pour lui demander de surseoir à l'application du décret et pour lui proposer un régime nouveau de restrictions qui, estime-t-elle, amènera une économie de papier satisfaisante.

Lyon aura la Carte de Pain

Lyon, 10 janvier. — Le ministre du ravitaillement a approuvé la proposition de M. Herriot, sénateur, maire de Lyon, touchant l'établissement d'une carte de pain avec ration individuelle de 300 grammes. L'« Officiel » publiera demain le modèle de cette carte, ainsi que les instructions relatives à son fonctionnement. En présence des difficultés de l'approvisionnement, un arrêté municipal interdit la vente de la pâtisserie et de la confiserie dans tous les magasins de Lyon.

Le Dégel

VICHY INONDE

Vichy, 10 janvier. — Le dégel a provoqué une crue du Sichon, qui a débordé et inondé le quartier Saint-Jean-Baptiste. Les dégâts causés dans les propriétés riveraines sont importants.

LA DEBACLE EN LOIRE

Orléans, 10 janvier. — Le dégel a produit ce matin une débâcle dans la Loire, qui était prise de Gien à Orléans. Deux grands bateaux-lavoirs furent emportés avec leurs bateleis et une drague. Le fleuve charrie d'énormes glaçons de vingt mètres de long sur 40 centimètres d'épaisseur.

Orléans, 10 janvier. — La débâcle de la Loire continue. Le bateau « Saint-Pierre » a sombré. Le bateau « Notre-Dame-de-Recouvrance » s'est échoué.

Une pile du pont de la voie ferrée de Toulouse est endommagée.

Tirages Financiers

DU 10 JANVIER

FONCIERES ET COMMUNALES 1917

Le numéro 1,777,829 gagne 250,000 francs.
Le numéro 883,389 gagne 50,000 francs.
Le numéro 1,693,908 gagne 25,000 francs.
Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :
284,992 13,056

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

1,241,186	1,527,697	1,719,441	1,724,583	1,044,455	651,244	
	1,045,089	1,873,044	1,667,689	1,990,055		

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

244,276	1,545,490	835,389	101,683	875,139	1,340,158
587,168	1,357,987	128,408	1,181,601	1,397,488	1,087,594
59,131	1,318,286	381,240	977,058	595,505	1,938,670
1,265,372	119,141	676,075	1,233,008	676,047	1,785,356
261,986	1,425,029	218,981	1,534,125	234,388	1,764,805
717,879	1,967,208	1,788,383	1,968,149	40,748	1,259,137
506,840	443,825	1,189,610	1,675,862	598,822	1,018,205
382,171	1,220,285	385,513	636,321	1,165,648	1,077,577
		687,052	28,576		

POUR LE RAPATRIEMENT des Prisonniers de Guerre du Sud-Ouest

Paris, 10 janvier. — Une délégation de l'Association régionale des parents des prisonniers et disparus du Sud-Ouest, de Perpignan à Bordeaux, ayant à sa tête le général Perez, a été présentée ce matin à M. Clémenceau, président du conseil, par M. Ellen Prévot, député de Toulouse, à qui s'étaient joints un grand nombre de députés de tous les départements de la région.

La délégation s'est entretenue avec M. Clémenceau des résultats obtenus récemment au sujet de l'échange et du rapatriement des prisonniers, elle a insisté pour que l'interpellation Pasqual soit discutée demain à la Chambre et pour que les pourparlers soient repris au sujet du rapatriement des prisonniers de 1914.

A la demande de M. Ellen Prévot, M. Clémenceau a accepté d'autoriser les négociateurs français à entrer désormais en rapports directs avec les négociateurs allemands en présence des diplomates suisses.

M. Ellen Prévot a également présenté la délégation à M. Pams, ministre de l'intérieur, qui a bien voulu se montrer favorable à l'étude rapide d'un projet de création de maisons de convalescence pour les prisonniers rapatriés sans famille et sans ressources.

BORDEAUX

1

Il y a un an

12 JANVIER 1917

Le roi Constantin déclare se soumettre aux conditions imposées par les alliés.

Nécrologie

Lundi matin, au milieu d'une grande affluence d'amis, de camarades et d'employés du défunt, ont été célébrées en l'église Saint-Bruno, à Bordeaux, les obsèques de M. Basile Raffy, sous-ingénieur des ponts et chaussées, mort à cinquante-deux ans, victime d'un déplorable accident survenu jeudi matin 3 courant dans la commune de Bruges.

M. Raffy était chargé, comme chef de section, de faire exécuter les travaux de la ligne du chemin de fer de ceinture à Bordeaux, et c'est au moment où, grâce à son énergie et à ses remarquables capacités, il était presque arrivé au terme de sa tâche, qu'il a été brutalement arraché à l'affection des siens.

Au cours d'une tournée d'inspection qu'il effectuait jeudi matin, M. Raffy, qui parcourait la ligne en construction, fut tamponné par derrière par un train de travaux de l'entreprise, qu'il n'avait pas entendu venir. Après avoir été traîné sur un certain parcours, son corps a été littéralement déchiqueté.

Nous nous associons aux paroles de douloureux regrets prononcées par M. Sébire, représentant l'ingénieur et ami du défunt. Après avoir retracé en quelques mots émus la vie d'honneur et de travail laborieux de M. Raffy, il a dit « qu'il était mort glorieusement en accomplissant son devoir tout comme les soldats au front ».

Nous prions Mme veuve Raffy et sa famille d'agréer nos bien sincères condoléances.

Obsèques de M. Auguste Armant

Jeudi, à deux heures, ont été célébrées à Bordeaux les obsèques de notre vieux et regretté collaborateur de cinquante années, Auguste Armant, metteur en pages en chef de la « Gironde » et de la « Petite Gironde ». Nos directeurs et les divers services avaient tenu à être représentés à cette douloureuse cérémonie. De nombreux amis, des délégués des Associations du Livre sont également venus apporter à la dépouille de l'homme laborieux, du père de famille modèle, l'hommage de leur sympathie attristée.

Sur le corbillard avaient été disposées deux magnifiques couronnes offertes par « les ateliers de la composition, la rédaction, le personnel des annonces, abonnements, machines, clicherie, expédition, imprimerie et papeterie de la « Gironde » et de la « Petite Gironde ». D'autres couronnes, des gerbes de fleurs avaient été données par la famille, par le Syndicat des typographes, par l'Amicale des protes et correcteurs de France et par des amis du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Daniel Gounouilhou, représentant la direction; G. Bouchon, représentant la rédaction; Claverie, prote-chef, représentant l'atelier de composition; L. Phélut, chef de l'atelier des machines, représentant cet atelier; Ladoire et Boutinon, de l'atelier de composition.

Après la cérémonie religieuse en l'église Saint-Victor, le corps a été transporté à la Chartreuse. Devant le dépositoire, où il a été provisoirement inhumé, M. Claverie, d'une voix étreinte par l'émotion, a, au nom de l'atelier de composition et de la Société des protes et correcteurs d'imprimerie de France, dont Auguste Armant était un des fondateurs, adressé le dernier adieu à l'ami, au camarade aux côtés duquel il travaillait depuis près d'un demi-siècle. Il a aussi dit aux êtres chers qui ont perdu en lui un parent et un père profondément aimé, combien leur légitime douleur est partagée par tous dans notre maison.

Au nom de la Fédération française des travailleurs du Livre, du Comité et du Syndicat des typographes, M. Tuat, délégué par M. Keufer, secrétaire général de la Fédération, que des liens d'amitié unissaient à Auguste Armant, a fait ensuite un touchant éloge du vaillant disparu.

Avant de quitter le cimetière, M. Daniel Gounouilhou a eu à cœur de dire de nouveau à la famille d'Auguste Armant la part profonde que nos directeurs prennent au deuil qui la frappe.

Ce deuil est aussi le nôtre.

Citations à l'Ordre

— Est cité à l'ordre de l'artillerie divisionnaire, Abel Blanchier, maréchal des logis à l'E. M. de l'A. C. D. : « A montré le plus grand sang-froid le 9 décembre 1917 en faisant évacuer, avec un ordre complet, la maison où se trouvait le P. C. du régiment, encadrée par un bombardement d'obus de gros calibres. Le 10 du même mois, dans des conditions identiques, est resté au travail malgré le bombardement pour assurer le départ régulier du courrier. »

La famille d'Abel Blanchier habite Bordeaux, rue de Castres.

— Est cité à l'ordre de l'état-major du corps d'armée, Vincent Saint-Tite, du 20e escadron du train, conducteur de l'équipe de dépannage du Parc automobile : « Excellent conducteur, plein de dévoué et très courageux. Affecté au service de dépannage depuis juin 1915, s'est fait remarquer plus particulièrement en fin février 1916 en dépannant des véhicules sous un bombardement avec obus asphyxiants, et en août 1917, à la Ferme-Verrière, en réparant des véhicules sous un violent bombardement. »

— Est cité à l'ordre du régiment : Claveau (Albert), sergent fourrier, 88e d'infanterie, 9e compagnie : « Gradé d'élite. A fait preuve, au cours des nombreuses patrouilles auxquelles il a participé, de beaucoup de courage et de sang-froid. Blessé aux combats de Perthes-les-Hurlus en janvier 1915. »

— Est cité à l'ordre de la division : Pépin (Raymond), soldat, régiment d'infanterie coloniale du Maroc : « Soldat d'élite, d'une bravoure et d'un courage remarquables. Le 23 octobre 1917, s'est élancé avec impétuosité à l'assaut des positions ennemies, entraînant ses camarades par son exemple. »

— Est cité à l'ordre du régiment, Laborie (Fernand), soldat de la classe 1916, 339e d'infanterie, 14e compagnie : « Excellent soldat, s'est plusieurs fois distingué par sa bravoure au cours de la campagne. Le 27 octobre 1917, a fait preuve à nouveau d'un allant merveilleux en se portant à l'assaut des tranchées ennemies. »

Ce brave soldat est un ouvrier de la maison Marly Frères. Sa mère, qui est veuve, demeure 12, rue des Bahutiers, à Bordeaux.

— Est cité à l'ordre du régiment, le soldat Beteille (Elie), classe 1905, 63e d'infanterie, C. H. R. : « Au front depuis janvier 1915 comme mitrailleur a participé à toutes les affaires du régiment; a fait preuve, en maintes circonstances, particulièrement à Thiaumont, en juin 1916, et dans la Somme, de discipline et d'énergie.

» Aux armées, le 6 décembre 1917. »

La famille de ce brave habite Bordeaux, 18, rue du Hautoir.

— Est cité à l'ordre du régiment, Georges-André Chastaignet, soldat de 2e classe au 4e zouaves : « Le 27 mai 1917, a fait partie d'un groupe franc qui a fait subir de nombreuses pertes à l'ennemi. S'y est distingué par son courage et son énergie. — Le 5 juin 1917, belle conduite pendant l'attaque. S'est fait remarquer par son allant, a entraîné ses camarades par son exemple. »

Ce brave soldat a reçu 27 blessures et continue à faire son devoir en première ligne. Ses parents demeurent 25, rue Bergeon, à Bordeaux.

— Est cité à l'ordre de la division, Paul Guillemeteau, caporal au 144e d'infanterie, 2e bataillon, 6e compagnie : « Admirable d'entrain et de courage. Manquant de grenades, a continué à se défendre à coups de poing jusqu'au moment où il a été mortellement atteint. »

La veuve de ce brave habite rue de Caudérès, 22, Bordeaux.

— Est cité à l'ordre de l'armée, Jean Ducassou, aspirant au ...e régiment d'infanterie : « Au cours de l'attaque d'un village, le 8 septembre 1917, sous un violent feu d'artillerie, a chargé deux fois à la baïonnette avec sa section, et s'est emparé d'une hauteur dominant le village, malgré la résistance acharnée de l'ennemi; a ainsi largement contribué au succès de l'action. A été blessé au cours de l'attaque. »

M Ducassou est le fils du chef de gare de Macau-Médoc. Déjà cité. Proposé pour le grade de sous-lieutenant. Tous nos compliments.

A l'Ordre du Service de Santé

Est citée à l'ordre de la 18e région, Mme Jeanne Tobie, infirmière diplômée : « A fait preuve, pendant de longs mois, comme infirmière principale adjointe de l'H. A. No 17, à Bordeaux, d'autant de dévouement que de compétence. Assure actuellement la direction du service des infirmières de la Croix-Rouge à l'H. A. No 35. »

Subventions aux Cours professionnels

Les demandes de subventions du ministère du commerce et de l'industrie formées, pour 1918, par les organisations qui assurent le fonctionnement des cours professionnels dans le département de la Gironde sont reçues à la préfecture (1re division, 1er bureau) jusqu'au 20 février, dernier délai.

En raison des circonstances actuelles, ces subventions ne seront accordées, cette année, qu'aux œuvres qui continueront à donner des preuves de vitalité et qui produisent des résultats appréciables au point de vue professionnel.

Ligue girondine de Préparation militaire et d'Éducation physique

Dimanche prochain 13 janvier, à dix heures du matin, à l'Athénée municipal, rue des Trois-Conils, 53, salle 12, aura lieu la distribution des prix aux lauréats du 22e championnat de tir des écoles primaires de France (section Bordeaux et banlieue), sous la présidence de M. le général Chapès, commandant les 3e et 4e subdivisions de la 18e région.

Le président et les membres du Comité prient instamment les sociétaires, les élèves et les anciens élèves, d'assister à cette séance.

Union des Pères et des Mères dont les Fils sont morts pour la Patrie

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Le comité de direction de l'Union des pères et des mères dont les fils sont morts pour la patrie, dont le siège est à Paris, 10, rue Laffitte, a reçu d'un de ses adhérents de la Gironde la communication d'une note qui a paru dans votre important journal, et que je mets sous ce pli.

» Cette note annonçait la création récente, à Bordeaux, d'une Association constituée sous le même titre que la nôtre. Les fondateurs de cette Association nous ont même fait l'honneur de nous emprunter à peu près textuellement les termes de notre appel-programme. Mais ils n'ont cru devoir nous consulter ni pour prendre notre titre, ni pour nous faire cet emprunt.

» Or, notre « Union » existe depuis 1915 et elle est aujourd'hui connue dans toute la France. Elle a pour président d'honneur M. le général Foch, et compte dans son comité des noms comme ceux de MM. Barthou, Doumer, le général de Castelnau, Chassaigne-Goyon, Georges Lecomte, etc.

» Elle a, dans plusieurs grands centres et cherche à avoir dans tous, des groupements régionaux, simplement reliés au siège central pour assurer l'unité d'action morale et constituer ainsi, en dehors de toute politique, dans une fraternité s'étendant à toute la France, une force bienfaisante dans l'intérêt de la Patrie.

» Nous regrettons — et nos adhérents de la Gironde, auxquels nous devons la communication de la note qui motive cette lettre, regrettent avec nous — de voir se former, en dehors de nous, bien que sous notre titre et avec notre programme littéralement copié dans certaines phrases, une association que nous ne connaissons pas. On nous fait observer que ceux qui nous volent à l'œuvre depuis deux ans et nous ont donné leur adhésion, pourraient croire qu'elle constitue un groupement de notre grande « Union ».

» Nous avons depuis plusieurs mois le projet de créer un comité régional à Bordeaux, et nous nous sommes mis, dans ce but, en rapport avec des personnalités importantes de cette ville. Nous tenons, en conséqu